



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents : Philippe BERRE, Isabelle BERTHET LEPROVOST, Catherine BRAQUART, Frédéric DOUBROFF, Amandine GAST, Jean Christophe GENTIL, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON, Éric NEDELEC, Catherine SERGENT, Gwenaëlle VIALA et Bernard VIGNAUX,

Était excusée et représentée : Catherine LASRY-BELIN par Frédéric DOUBROFF

Formant la majorité des membres en exercice,

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Frédéric DOUBROFF a été élu secrétaire.

2. Approbation du compte rendu du 28 juillet 2020

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

3. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Considérant qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;

Considérant la délibération n° 2020.07.021 du 10 juillet 2020 fixant à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS pour permettre à Mme Nicole BRUTINOT, membre du précédent conseil d'administration du CCAS, de continuer à intervenir et de suivre les dossiers dont elle est déjà en charge ;

Considérant la proposition de Madame le Maire de porter à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Le Maire entendu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire,

DECIDE de garder les membres 10 membres précédemment désignés,

PROCEDE à la désignation du 6^{ème} membre du conseil municipal,

ACCEPTTE le 6^{ème} membre proposé par le Maire.



MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES EXTERIEUR
Evelyne MARCHAL	Nicole BERRE
Isabelle BERTHET LEPROVOST	Nicole BRUTINOT
Frédéric DOUBROFF	Christiane JEULAIN
Jean Christophe GENTIL	Chantal MAILLAND
Catherine LASRY-BELIN	Elsa PHISANOUKAHN
Patrice MICHON	Danièle VIVIER

4. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. *Soit* : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être :

- de nationalités françaises ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite suivante d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 14 voix pour et 1 abstention (Frédéric DOUBROFF),

-Pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants)

COMMISSAIRES TITULAIRES			
	Nom - Prénom	Adresse	Divers
1	MICHON Patrice	3 rue de la Croix 78125 Hermeray	
2	VIGNAUX Bernard	33 route de Chaumont 78125 Hermeray	
3	VIVIER Danielle	36 rue de la Forêt 78125 Hermeray	
4	BOIZARD Frédéric	35 Rte d'Epernon 78125 Hermeray	Agriculteur
5	JEULAIN Alain	11 Rte de la Boissière 78125 Hermeray	
6	THEVARD Thierry	Route des Chaises 78125 RAIZEUX	hors commune
7	BERRE Philippe	11 rue des Noues 78125 Hermeray	
8	Jean-Christophe GENTIL	7 chemin de la Mulotière	
9	HALLIER Laurent	11 Rte d'Epernon 78125 Hermeray	
10	LAPLAUD Marianne	22 rue des Rabières 78125 Hermeray	
11	MERCIER Jean-Michel	4 Rue des Perriers 78125 Hermeray	
12	MAILLAND Chantal	1 ter Route d'Epernon 78125 Hermeray	

COMMISSAIRES SUPPLEANTS			
	Nom - Prénom	Adresse	Divers
1	LEPEIGNEUX Jean Louis	69 rue de la Forêt 78125 Hermeray	
2	LEFEVRE Jean-Yves	1 Chemin de la Voie Meunière 78125 Hermeray	
3	LASRY-BELIN Catherine	18 Rte d'Epernon 78125 Hermeray	
4	CHATEAU Benoît	31 rue de Chaumont 78125 Hermeray	Agriculteur
5	JOURNET Michel	3 le Champ Guérin 78125 Hermeray	Agriculteur
6	ROBILLARD Annick	10 rue de la Mairie 78125 Hermeray	
7	BERTHET LEPROVOST Isabelle	chemin de la Boulaye 78125 Hermeray	
8	BOURDELAIS Patrice	8 rue des Fontaines 78125 Hermeray	
9	BRUTINOT Nicole	11 rue des Rabières 78125 Hermeray	
10	GAILLARD DE SAINT GERMAIN Jacques	4 rue des Noues 78125 Hermeray	
11	PHISANOUKAHN Elsa	6 Rte de la Boissière 78125 Hermeray	
12	CHATEAU Germain	5 Chemin de la landerie 78125 Hermeray	

5. Questions diverses

Taxe foncière : Monsieur Vignaux fait part d'une augmentation importante du taux de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et demande si la mairie avait une information sur le sujet.

Madame le Maire répond ne pas avoir plus d'information.



Monsieur Gentil se demande si ce n'est pas suite au transfert de compétences de l'assainissement à Rambouillet Territoires qui implique la restructuration des services.

Préemption d'un terrain situé Rue de la Mairie : Monsieur Doubroff demande une explication sur les raisons qui ont mené la mairie à revenir sur le droit de préemption dudit terrain.

Monsieur Doubroff rappelle que ce dossier est arrivé en mairie avant l'installation du nouveau conseil municipal et qu'il avait lui-même discuté de ce dossier avec Mme Marchal avant même qu'elle soit élue maire. Il indique qu'ils étaient d'accord sur la préemption car la commune est déjà propriétaire du terrain situé à côté. Cette acquisition permettrait la création d'une évacuation du surplus d'eaux pluviales dans le cadre du projet de création d'un lotissement Voie Meunière.

Monsieur Doubroff demande si cette décision n'est pas liée au fait que le propriétaire du terrain n'est autre que l'épouse d'un conseiller municipal nouvellement élu.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Michon, adjoint en charge de l'urbanisme.

Ce dernier dit que la mairie a reçu 2 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur ce dossier et que les 2 étaient indissociables sur les 3 lots.

Monsieur Doubroff répond qu'une consultation auprès d'un notaire a été faite par l'ancienne équipe municipale et celui-ci a répondu que la commune avait la possibilité de préempter. Ce sont les 2 autres lots qui sont indissociables car sur la même DIA contrairement au terrain que la commune a préempté.

Monsieur Berre prend la parole et indique que Monsieur Doubroff était au courant de cette division et qu'à aucun moment il n'avait dit que la commune avait l'intention de préempter.

Monsieur Doubroff répond que la commune ne peut pas se prononcer sur une éventuelle préemption tant qu'une DIA n'est pas déposée en mairie.

Madame le Maire prend la parole et dit qu'elle a reçu avec Monsieur Michon, les futurs acquéreurs et les vendeurs et il en ressort que c'est une erreur faite par le notaire du vendeur.

Monsieur Michon indique que les documents sur ce dossier sont consultables en mairie.

Démission de conseillers municipaux : Monsieur Nedelec prend la parole et fait part du communiqué ci-dessous :

« Nous avons élaboré ensemble, en équipe, un programme basé sur des valeurs et des engagements que nous avons communiqués lors de la campagne électorale des élections municipales 2020 :

« Efficacité, proximité, transparence »

« Nos engagements :

Une équipe engagée, bienveillante, avec des compétences multiples et complémentaires,
Une équipe soucieuse de la préservation de sa faune, de sa flore, de son bâti, de son identité rurale,
Une équipe centrée sur le bien-être des administrés et leur sécurité,
Une équipe solidaire des enseignants et des parents pour l'instruction et l'éducation citoyenne de leurs enfants, Une équipe qui valorise les ados,
Une équipe accompagnant les seniors dans leur vie quotidienne,
Une équipe à l'écoute et au service des acteurs économiques et des associations,
Une équipe qui vous conseille dans la transition écologique et la rénovation énergétique,
Une équipe qui fédère les communes mitoyennes autour de besoins locaux,



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Une équipe vigilante face aux décisions de l'agglomération Rambouillet Territoires. »

« Nous serons un conseil municipal au service de tous les habitants, dont nous souhaitons la participation active et constructive aux différentes commissions extra communales que nous proposerons ».

« Nous avons la volonté de faire et de bien faire, en vous faisant participer aux décisions importantes. »

« Un objectif nous rassemble : faire d'Hermeray un village tourné vers l'avenir, où il fait bon vivre ensemble, en assurant pendant 6 ans une gestion rigoureuse, efficace, responsable et transparente, avec vous, pour vous. »

C'est sur ces valeurs et engagements que, nous,

- Catherine Braquart,
- Amandine Gast,
- Eric Nedelec,
- Catherine Sergent,
- Gwenaëlle Viala,

nous sommes engagés individuellement et ensemble, en mettant en collaboration nos compétences et nos expériences au service de notre village et de ses habitants.

Aujourd'hui, et ce depuis le 4 juillet, date de notre conseil d'installation et de nos prises de fonction officielles, des éléments nous paraissent aller à l'encontre de ces engagements et ces valeurs.

Nous sentons de votre part un refus de transparence, un manque de considération ou de confiance envers certains conseillers. Vous prenez des décisions sur les projets sans nous consulter. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons de la démocratie municipale.

Ces éléments nous inquiètent sur le futur déroulement du mandat qui vient de commencer et nous amènent à remettre en cause notre implication.

Nous avons formulé, individuellement et collectivement, et ce à plusieurs reprises, nos points de désaccord. Nous avons même élaboré et soumis le 26 août des propositions concrètes afin de revenir à un fonctionnement fidèle aux engagements tenus lors de la campagne.

Après l'avoir pressenti, nous savons depuis le 29 août ce que vous pensez de nous. Nous savons que vous vous moquez de nos idées que vous qualifiez de « lumineuses ».

Les « bisounours » se retirent.

Bonne continuation. »

C'est sur ces mots que Mme Catherine Braquart, Mme Amandine Gast, Mr Eric Nedelec et Mme Catherine Sergent, ont remis leur démission à Mme Le Maire. Madame Gwenaëlle Viala indique avoir envoyé sa démission au préfet.

Madame le Maire prend la parole et s'étonne de cette décision. Elle dit qu'on ne peut pas tout faire en 2 mois.

Lors de la réunion du 26 août, il a été décidé de faire une réunion plénière tous les 15 jours. La gazette des élus a été mise en place pour que l'ensemble des élus soit tenu au courant des événements de la semaine et toutes les commissions sont ouvertes à tous les élus même si s'il faut souligner qu'on ne peut pas faire des commissions à 15.

Il n'y a aucun refus de transparence mais il faut aussi comprendre que pour la gestion du quotidien, on ne peut pas attendre la réunion des élus pour prendre certaines décisions.



Oui il a été décidé de faire participer les Hermolitiens pour les décisions importantes mais il faut déjà avoir quelque chose de concret à proposer.

Monsieur Vignaux prend la parole et s'étonne également de cette décision. Il demande pourquoi il n'y a pas eu de concertation avant. On ne peut pas prendre de telle décision en si peu de temps. La réunion avec l'Agence Ingéniery a justement été tenue dans le but de pouvoir présenter des projets aux administrés.

Un échange sur cette décision s'est fait entre les élus. Mesdames Sergent, Viala, Gast et monsieur Nedelec ont exprimés chacun sur les raisons de leur désaccord, qui pour eux, sont irréversibles.

Madame Sergent dit que c'est avec regret qu'elle a pris cette décision mais que le fonctionnement du conseil municipal n'est pas celui qui a été décidé lors de la campagne et que ça ne lui convenait pas.

Monsieur Nedelec a parlé de l'organisation du forum des associations. Il a dû emprunter les barnums de la commune de Raizeux car Messieurs Lefevre et deux autres conseillers ont décidé, sans concertation avec le reste de l'équipe, de ne pas installer celui de la mairie car le temps de montage était plus long que le forum en lui-même.

Monsieur Lefevre répond que c'était une question de praticité et que c'était la décision la plus raisonnable.

Monsieur Nedelec reprend la parole et dit que ce forum était très important. C'était la première manifestation organisée par ce nouveau conseil et que tous les moyens devaient être mis en œuvre pour la réussite de cet évènement. Il dit que les Hermolitiens méritaient d'avoir ça.

Madame Viala et Monsieur Nedelec ont parlé de la canicule. Ils ont indiqué que Madame Le Maire ne voulait rien faire.

Madame le Maire répond que Madame Viala et Monsieur Nedelec avaient interprété sa réponse comme un refus quand elle a dit qu'il n'y avait pas de plan canicule préétabli.

Monsieur Gentil prend la parole et dit qu'une nouvelle organisation a été décidée lors de la réunion du 26 août et qu'il faut un peu de temps pour voir les résultats.

Monsieur Berre prend la parole et dit que tout ce qu'ils ont demandé à la réunion du 26 août, ils l'ont eu.

Monsieur Lefevre prend la parole et dit qu'ils ne connaissent pas le fonctionnement d'une mairie. Que lui-même a appris et que c'est loin de ce que l'on peut imaginer.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 19h21.

Philippe BERRE	Isabelle BERTHET LE PROVOST	Catherine BRAQUART
----------------	-----------------------------	--------------------



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Frédéric DOUBROFF	Amandine GAST	Jean Christophe GENTIL
Catherine LASRY-BELIN	Jean-Yves LEFEVRE	Jean-Louis LEPEIGNEUX
Evelyne MARCHAL	Patrice MICHON	Éric NEDELEC
Catherine SERGENT	Gwenaëlle VIALA	Bernard VIGNAUX